ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 41558

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'ordre des kinésithérapeutes. Par arrêté du 15 juillet 1997, le secrétaire d'Etat à la santé décidait le report sine die des élections au Conseil de l'ordre institué par la loi du 4 février 1996. Le Conseil d'Etat, saisi par les syndicats professionnels, a statué le 3 novembre 1999 en ordonnant au ministre de fixer la date des élections dans le délai d'un mois suivant la notification sous astreinte de 1 000 francs par jour de retard. En outre, une mission a été confiée à M. Philippe Nauche, député et médecin, sur ce sujet. Il demande au Gouvernement ses intentions concernant l'ordre national des kinésithérapeutes, et en particulier s'il compte fixer prochainement les élections aux Conseil de l'ordre des kinésithérapeutes.

Texte de la réponse

La loi du 4 février 1995 portant diverses mesures d'ordre social a prévu la création d'un ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En raison, d'une part, de l'opposition des professionnels salariés quant à la mise en place de cette structure et, d'autre part, de la non-exhaustivité du fichier d'enregistrement des professionnels remettant en cause la régularité de la constitution du corps électoral et partant, la validité des élections aux conseils de l'ordre, celles-ci n'ont pas été organisées. Par jugement en date du 29 novembre 1999, le Conseil d'Etat a enjoint au Gouvernement de fixer une date pour procéder aux élections du conseil de l'ordre. Toutefois, dès avant le jugement précité, la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale avaient décidé de donner suite à la proposition de création d'un office des professions paramédicales qui serait chargé de proposer des règles professionnelles pour ces professions, de veiller à leur respect et de diffuser des règles de bonnes pratiques paramédicales. M. Philippe Nauche, député de la Corrèze, a été nommé parlementaire en mission par le Premier ministre sur cette question et procède actuellement à l'audition des différents partenaires concernés. Il remettra très prochainement un rapport à ce sujet. C'est en conséquence dans ce cadre que seront prises les décisions nécessaires.

Données clés

Auteur : M. Maurice Leroy
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41558
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 963
Réponse publiée le : 10 avril 2000, page 2335